



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan d'action 2018 - 2022

MRC de L'Assomption

Table des matières

1.	Mise en contexte – un nouveau plan d'action en continuité	2
2.	Démarche d'élaboration	3
3.	Rappel de la vision et des orientations du PDZA	5
4.	Structure de mise en œuvre	6
5.	Structure du plan d'action 2018 – 2022	8
6.	Les actions	9

Note technique

🌿 Préparé par Sophie Lefrançois, urbaniste, Aménagiste, MRC de L'Assomption

🌿 Vérifié et autorisé par Martin Lapointe, urbaniste, Directeur à l'aménagement du territoire, MRC de L'Assomption

Les sources de financement externes à la MRC de L'Assomption demeurent à titre indicatif. Lors de sa planification budgétaire annuelle, le service de l'aménagement de la MRC évaluera plus précisément les diverses sources mises à sa disposition ainsi que leur disponibilité réelle. De fait, certaines d'entre-elles demeurent conditionnelles à l'obtention d'un financement lorsqu'il s'agit d'un appel de projets dans le cadre d'un programme gouvernemental ou d'une entente sectorielle convenue entre des parties.

En ce qui a trait au budget du service de l'aménagement et relatif à la mise en œuvre du PDZA, celui-ci est conditionnel à l'obtention de l'autorisation du conseil de la MRC de L'Assomption lors de sa planification budgétaire annuelle.





Les partenaires identifiés à la mise en œuvre des actions auront l'occasion de confirmer leur adhésion et participation lors de la programmation annuelle des actions établie par les membres du comité de suivi. Leur désignation est ainsi à titre indicatif.



1. Mise en contexte – un nouveau plan d'action en continuité

Le plan d'action 2018-2022 s'inscrit en continuité avec le premier exercice de mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) réalisé entre 2013 et 2017. Le Conseil des maires de la MRC est d'avis que la réalité et les enjeux du territoire et des activités agricoles n'ont pas évolué de façon significative. Ainsi, leur volonté est de poursuivre la mise en œuvre de notre PDZA sur la base de la vision et des orientations pour lesquelles il y avait eu consensus lors de son élaboration en 2013 (section 3). La résolution numéro 18-05-086, relative à l'adoption du plan d'action 2018 – 2022, confirme l'engagement de notre Conseil à poursuivre et à mettre en œuvre des initiatives favorisant la mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

Ce plan d'action renouvelé s'appuie toujours sur le Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles 2016 – 2020 (PAMAA) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), lequel priorise les enjeux relatifs à :

-  L'occupation optimale de la zone agricole par des activités agricoles
-  L'articulation entre le développement durable de la zone agricole et la mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains
-  La rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire
-  La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine

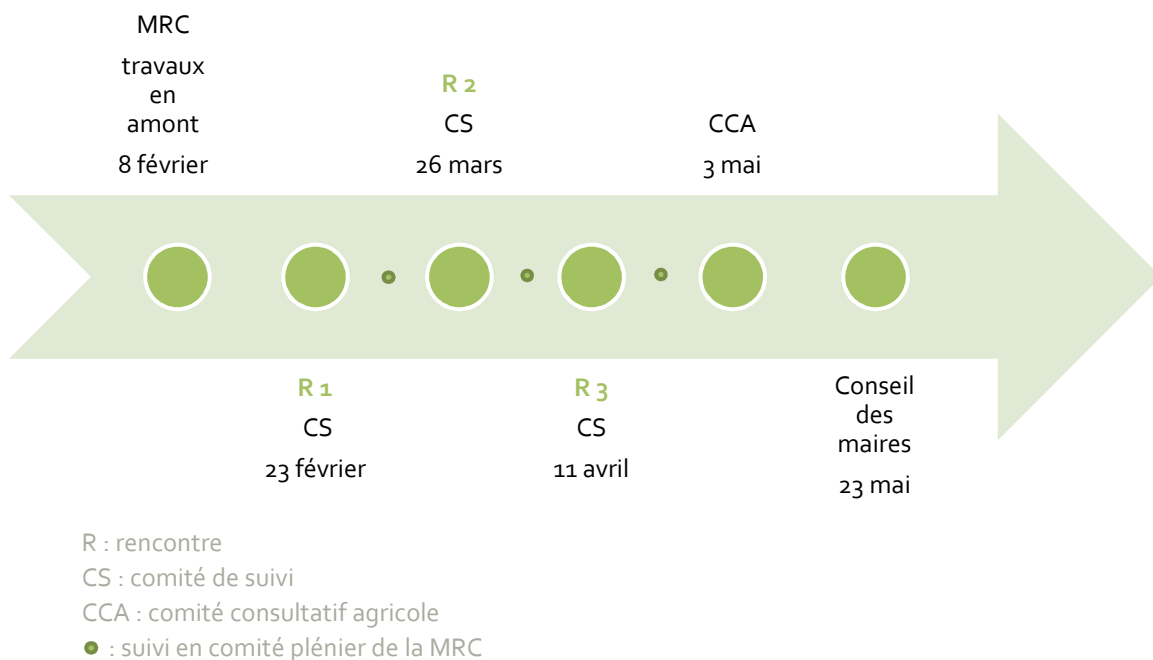
Le gouvernement du Québec, en adoptant sa *Politique bioalimentaire 2018 – 2025 Alimenter notre monde*, s'appuie, entre autres, sur des territoires dynamiques où la mise en valeur pérenne des terres agricoles, le développement de son attractivité, le renforcement de la synergie des composantes du secteur bioalimentaire et l'exploitation de ses potentiels sont recherchés. Par ses compétences en aménagement et en développement du territoire, la MRC de L'Assomption, via son PDZA, tendra à répondre à ces objectifs ambitieux et porteurs de retombées positives.



2. Démarche d'élaboration

Le chantier sur le renouvellement de notre plan d'action a été sous la responsabilité du comité de suivi de notre PDZA. Les membres de ce comité se sont rencontrés à 3 reprises. Ce chantier a également fait l'objet d'un suivi régulier auprès des membres du Conseil de la MRC lors de ses comités pléniers. Enfin, le service de l'aménagement de la MRC a également mené une consultation des membres de son comité consultatif agricole (CCA). Cette consultation a permis de confirmer la pertinence des actions proposées par l'obtention d'un appui unanime de nos membres. La figure suivante illustre le cheminement suivi.

Processus de renouvellement du plan d'action (2018)



Composent le comité de suivi, les représentants suivants issus de diverses organisations et du milieu agricole.

Comité de suivi

Maire Ville de L'Épiphanie - représentant du Conseil MRC M.
Denis Lévesque

FUPAL
M. Charles Bergeron, directeur aménagement et environnement

Syndicat L'Assomption-Les Moulins
M. Stéphane sansfaçon, président

CDBL
Directeur général

CIEL
M. Pierre Lafontaine, directeur général

Producteurs agricoles (2)
M. Claude Rivest (L'Assomption)
M. Réal Marien (L'Épiphanie)

MAPAQ
Mme Marie-Claude Bolduc, conseillère en aménagement

CMM
M. Vincent Robillard, conseiller en aménagement

MRC - CIENOV
Mme Sophie Lefrançois, aménagiste
M. Martin Lapointe, directeur à l'aménagement du territoire
Mme Line Painchaud, directrice au développement local
Mme Nadine Gosselin, directrice à l'environnement
M. Jean-François Hénault, directeur général adjoint et directeur du pôle
d'innovation AgroEfficience (CIENOV)

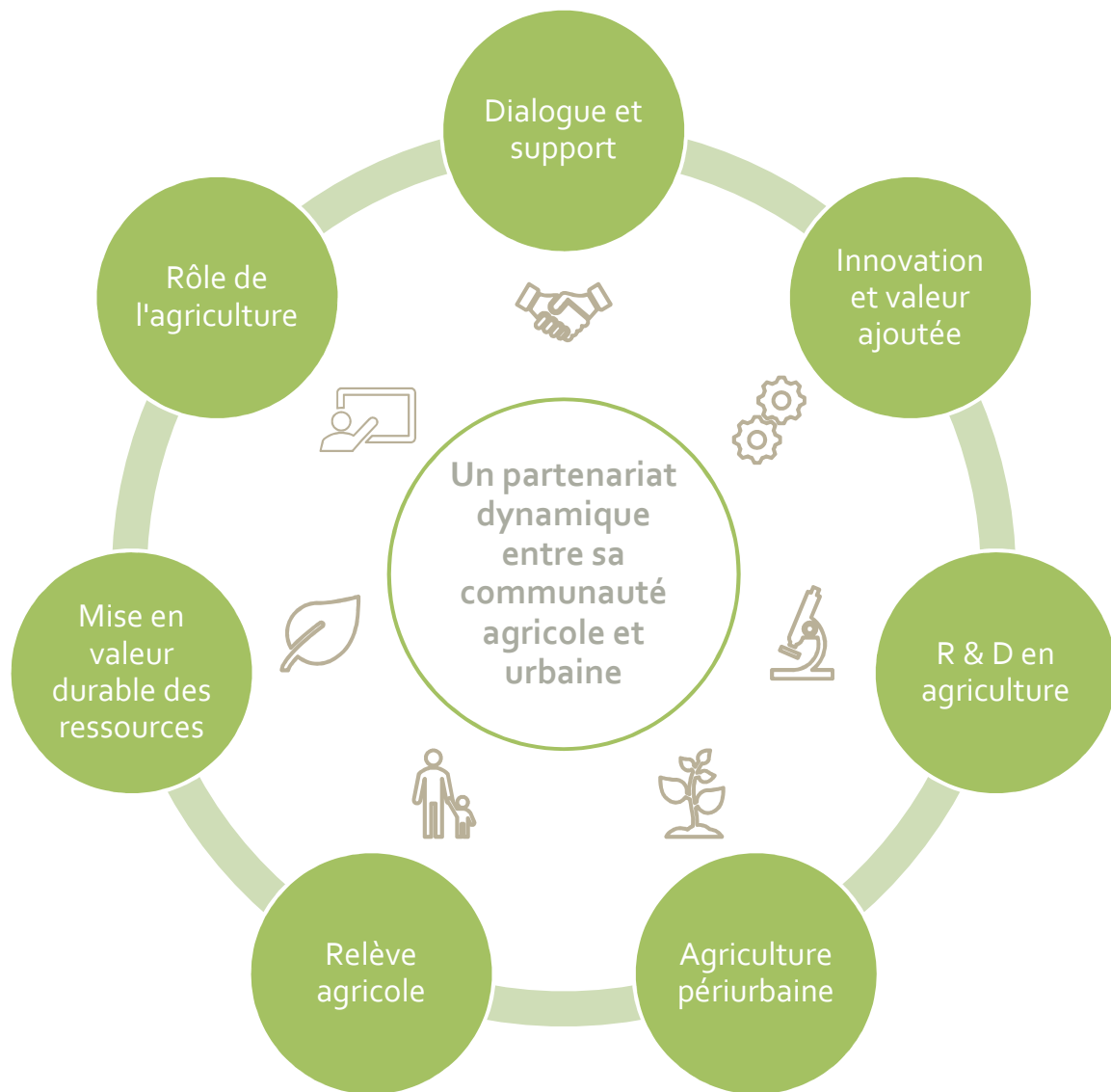
Conseillère en aménagement du territoire agricole
Mme Ghalia Chahine



3. Rappel de la vision et des orientations du PDZA

En s'appuyant sur un partenariat dynamique entre sa communauté agricole et urbaine, la MRC entend prioriser le développement de son agriculture et la mise en valeur de ses composantes territoriales. De cette vision, gravite 7 grandes orientations, lesquelles supportent la rentabilité des exploitations agricoles, la capacité d'innover du secteur bioalimentaire, la diversification de l'agriculture et le développement durable des activités agricoles.

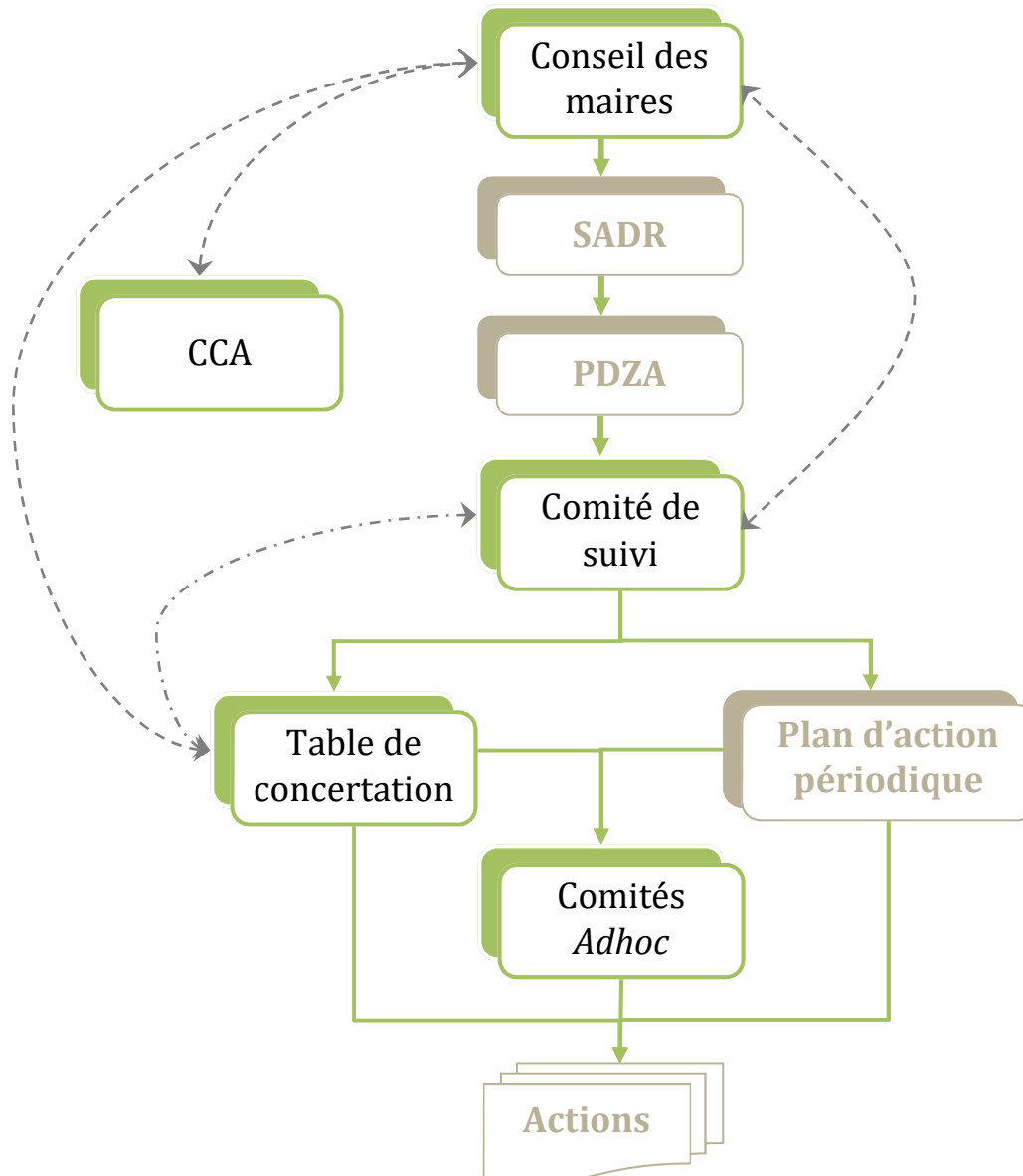
La vision et les orientations du PDZA



4. Structure de mise en œuvre

La réalisation de notre bilan 2013 – 2017 sur les activités du PDZA aura été l'occasion de confirmer le rôle et la performance des mécanismes de mise en œuvre instaurés. La figure suivante illustre les interrelations de ces différentes composantes et acteurs.

Structure de mise en œuvre du PDZA



Plus particulièrement, le rôle des différents acteurs s'établit comme suit.

Conseil des maires :

- ❖ Il détermine la vision et les orientations de développement pour l'ensemble du territoire de la MRC au travers du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Le PDZA constitue l'outil privilégié pour préciser les orientations en matière de développement de la zone et des activités agricoles.
- ❖ Il mandate le comité de suivi pour assurer la mise en œuvre du PDZA. Il peut aussi mandater directement la table de concertation pour qu'elle traite un sujet ponctuel concernant les relations agricoles / municipales et le comité consultatif agricole pour obtenir ses recommandations sur toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement ou à cette pratique.

Comité de suivi :

- ❖ Il est l'acteur central de la mise en œuvre du PDZA. Il est composé de représentants de toutes les parties concernées par le développement de la zone agricole. Il prend les décisions stratégiques en ce qui a trait à la mise en œuvre du PDZA. Il détermine les priorités et les moyens d'y parvenir. Ces travaux sont ensuite validés et autorisés par le Conseil des maires.
- ❖ Plus précisément il :
 - Rédige un plan d'action quinquennal et en fait le suivi;
 - Confie des mandats à la Table de concertation et assure le suivi de ses travaux;
 - Crée des comités *ad hoc*, au besoin.

Table de concertation :

- ❖ La Table de concertation agricole-municipale a pour mission de traiter toute question relative à la cohabitation ou aux relations entre le milieu agricole et le milieu municipal. La composition de la Table varie en fonction des sujets traités. Le résultat de leurs travaux constitue un plan d'action qui est entériné par le Conseil des maires et dont la mise en œuvre est assurée par le comité de suivi.






Comités ad hoc :

- ❖ Ce sont des comités ponctuels et spécialisés qui ont un objectif précis lié à la réalisation d'une action.



5. Structure du plan d'action 2018-2023

Le bilan du plan d'action 2013-2017 a fait ressortir des éléments clés favorisant la réussite d'un plan d'action. Le comité de suivi s'est inspiré de ce bilan lors de la formulation des nouvelles actions afin de s'assurer qu'elles soient concrètes et orientées vers les résultats. Ainsi chaque action :

-  Identifie clairement un porteur de dossier. Si ce porteur n'est pas la MRC, le comité s'est assuré d'avoir un engagement clair de ce dernier;
-  Est formulée de façon précise et les étapes de réalisation sont identifiées ;
-  Inclut un moyen d'évaluer le résultat obtenu. Des indicateurs sont déterminés lors que c'est applicable et les livrables attendus sont décrits ;
-  Établie un échéancier détaillé ;
-  Comprends un volet financier composé des éléments qui engendreront des coûts ainsi que de la provenance des fonds requis (budget de la MRC ou autres sources de financement).

Afin de raffiner le plan d'action et de préciser les attentes, les actions ont été classées en 3 catégories :

Action immédiate :

Action dont l'objectif et les moyens de mise en œuvre sont connus. Les étapes de réalisation sont identifiées et précises. Le résultat souhaité est connu et attendu à court ou moyen terme.

Action prospective :

Action pour laquelle il faut préciser les besoins réels ou la faisabilité. Les étapes de réalisation pourront être modifiées en cours de route. Le résultat attendu n'est pas nécessairement concret, il peut être un état de la situation ou une stratégie de réalisation. Ce type d'action pourrait mener à une action immédiate dans le prochain exercice de planification.

Action de suivi :

Action dont la réalisation ne dépend pas directement du comité de suivi, mais dont les résultats sont d'intérêt. Le comité de suivi souhaite tout de même veiller au bon déroulement de sa mise en œuvre.



6. Les actions

En guise d'introduction aux fiches détaillées des actions, le contenu ci-après présente le classement de ces dernières par catégorie.



Actions immédiates

1. Définir et mettre en place des mesures de sécurité et de sensibilisation entre les usagers de la route
2. Élaborer une stratégie pour la remise en culture des terres en friche de la MRC de L'Assomption et réaliser un projet pilote
3. Participer à la mise en œuvre de l'ARTERRE (banque de terres et de fermes québécoise)
4. Soutenir les entreprises agricoles du territoire souhaitant diversifier leur production grâce à la mise en marché de proximité.
5. Mettre en place différents mécanismes de transfert technologique et de connaissances permettant aux producteurs agricoles de la MRC de L'Assomption et de l'ensemble de la région de Lanaudière d'être formés et informés concernant des pratiques, techniques et outils de productions agricoles innovants et agro-efficients.



Actions prospectives

6. Élaborer un programme de sensibilisation pour le milieu scolaire.
7. Évaluer le potentiel pour la réalisation de projets en agroforesterie sur le territoire de la MRC de l'Assomption



Actions de suivi

8. Effectuer une veille de la mise en œuvre de la Stratégie de gestion durable des cours d'eau de la MRC ainsi que des recommandations de la Table de concertation sur ce thème.
9. Mandater, sur une base régulière, le comité consultatif agricole de la MRC pour tout exercice de planification ayant un intérêt pour la zone et les activités agricoles.





Action no 1

Immédiate

Objectif : Favoriser la cohabitation entre les usagers sur le réseau routier de la MRC de L'Assomption	Orientation 1		
Action : Définir et mettre en place des mesures de sécurité et de sensibilisation entre les usagers de la route			
Étapes de réalisation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser une rencontre avec les producteurs pour colliger l'information relative aux problématiques de cohabitation vécues sur le réseau routier. 2. Organiser une rencontre avec les corps policiers pour colliger l'information relative aux sites accidentogènes ou de conflits récurrents. 3. Participer aux activités du comité technique de la conférence administrative régionale, pour sensibiliser les partenaires concernés et identifier des mesures correctives aux problématiques identifiées. 4. Favoriser la mise en œuvre des solutions identifiées. 			
Porteur du dossier <ul style="list-style-type: none"> - MRC de L'Assomption Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - MRC de Lanaudière (surtout la MRC Les Moulins) - Comité technique de la CAR Lanaudière - UPA - Municipalités - MTMDET - SQ et services de police municipaux 			
Échéancier <p>Étapes</p> <p>Livrables</p> <p>A (2019), B (2020)</p>			
Budget (impact budgétaire et sources de financement) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Impact financier <ul style="list-style-type: none"> • Étapes 1 à 3 : non • Étape 4 : oui </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Provenance du budget <p>s. o.</p> <p>MTMDET (plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal)</p> <p>MRC — PDZA et municipalités</p> </td> </tr> </table>		Impact financier <ul style="list-style-type: none"> • Étapes 1 à 3 : non • Étape 4 : oui 	Provenance du budget <p>s. o.</p> <p>MTMDET (plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal)</p> <p>MRC — PDZA et municipalités</p>
Impact financier <ul style="list-style-type: none"> • Étapes 1 à 3 : non • Étape 4 : oui 	Provenance du budget <p>s. o.</p> <p>MTMDET (plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal)</p> <p>MRC — PDZA et municipalités</p>		
Livrables <ol style="list-style-type: none"> A. Rapport décrivant les problématiques — incluant un volet cartographique B. Rapport décrivant les solutions identifiées et plan d'action 	Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> • nb de livrables déposés • nb de mesures mises en place • Cartographie mise à jour annuellement 		





Action no 2

Immédiate

Objectif : Favoriser la mise en valeur des terres en friche sur le territoire de la MRC de L'Assomption	Orientations 2, 3, 5 et 6								
Action : Élaborer une stratégie pour la remise en culture des terres en friche de la MRC de L'Assomption et réaliser un projet pilote									
Étapes de réalisation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Compléter l'analyse du potentiel réel de remise en culture en lien avec les restrictions imposées par le Règlement sur les exploitations agricoles de la Loi sur la qualité de l'environnement (REA) 2. Élaborer une stratégie pour la remise en culture et identifier les outils techniques et financiers disponibles 3. Mettre en place un projet pilote de remise en culture 									
Porteur du dossier <ul style="list-style-type: none"> - MRC de L'Assomption Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - CMM - MAPAQ - MDDELCC - Municipalités - UPA 									
Échéancier <p><i>Étapes</i></p> <p><i>Livrables</i></p>									
Budget (impact budgétaire et sources de financement) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><i>Impact financier</i></td> <td style="width: 50%;"><i>Provenance du budget</i></td> </tr> <tr> <td>• Étape 1 : non</td> <td>s. o.</td> </tr> <tr> <td>• Étape 2 : oui</td> <td>MRC budget PDZA / CMM (entente sectorielle)</td> </tr> <tr> <td>• Étape 3 : oui</td> <td>CMM (entente sectorielle) / MAPAQ (programmes – politique bioalimentaire)</td> </tr> </table>		<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>	• Étape 1 : non	s. o.	• Étape 2 : oui	MRC budget PDZA / CMM (entente sectorielle)	• Étape 3 : oui	CMM (entente sectorielle) / MAPAQ (programmes – politique bioalimentaire)
<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>								
• Étape 1 : non	s. o.								
• Étape 2 : oui	MRC budget PDZA / CMM (entente sectorielle)								
• Étape 3 : oui	CMM (entente sectorielle) / MAPAQ (programmes – politique bioalimentaire)								
Livrables <ol style="list-style-type: none"> Rapport du potentiel réel de remise en culture Stratégie de remise en culture Bilan du projet pilote 	Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> • nb de livrables déposés • nb d'hectares remis en culture • nb de propriétaires rencontrés ou sensibilisés 								





Action no 3

Immédiate

<p>Objectif : Favoriser l'implantation de la relève, le transfert d'entreprise et l'accessibilité aux terres</p>	<p>Orientations 2, 3, 5 et 6</p>		
<p>Action : Participer à la mise en œuvre de l'ARTERRE (banque de terres et de fermes québécoise)</p>			
<p>Étapes de réalisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En phase de démarrage, rassembler et compléter les données nécessaires au travail de l'agent de maillage. 2. Participer au suivi et à la mise en œuvre du service (comité métropolitain et lanauudois). 3. Offrir un soutien technique et logistique à l'agent de maillage. 			
<p>Porteur du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> - CMM et Lanaudière économique <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - MRC - UPA - SRAL - MAPAQ - CRAAQ 			
<p>Échéancier</p> <p><i>Étapes</i></p> <p><i>Livrables</i></p>			
<p>Budget (impact budgétaire et sources de financement)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="185 1339 786 1451"> <p><i>Impact financier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui (adhésion à l'Arterre – frais annuel) </td> <td data-bbox="837 1339 1435 1451"> <p><i>Provenance du budget</i></p> <p>CMM (entente sectorielle) et MRC budget PDZA</p> </td> </tr> </table>		<p><i>Impact financier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui (adhésion à l'Arterre – frais annuel) 	<p><i>Provenance du budget</i></p> <p>CMM (entente sectorielle) et MRC budget PDZA</p>
<p><i>Impact financier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui (adhésion à l'Arterre – frais annuel) 	<p><i>Provenance du budget</i></p> <p>CMM (entente sectorielle) et MRC budget PDZA</p>		
<p>Livrables</p> <p>s. o.</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • nb de producteurs inscrits à l'échelle de la MRC • nb de rencontres organisées • nb de jumelages réalisés • nb de transferts complétés • superficie visée par un jumelage 		





Action no 4

Immédiate

<p>Objectif : Favoriser la diversification de la production agricole en consolidant et en développant la mise en marché de proximité.</p>	<p>Orientations 1, 3 et 5</p>		
<p>Action : Soutenir les entreprises agricoles du territoire souhaitant diversifier leur production grâce à la mise en marché de proximité.</p>			
<p>Étapes de réalisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Octroi d'un mandat de développement et de dynamisation de notre milieu bioalimentaire afin de produire un rapport / bilan sur les interventions ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement offertes aux entreprises agricoles. 2. Accompagner les partenaires dans la mise en place des mesures identifiées. 			
<p>Porteur du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> - MRC de L'Assomption <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDBL - UPA - MTO - MESI - Entreprises agricoles intéressées 			
<p>Échéancier</p> <p><i>Étapes</i></p> <p><i>Livrables</i></p>			
<p>Budget (impact budgétaire et sources de financement)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="175 1398 649 1650"> <p><i>Impact financier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Étape 1 : oui (coût du mandat) • Étape 2 : oui (accompagnement personnalisé d'entreprise ou financement d'un projet particulier) </td> <td data-bbox="756 1398 1438 1663"> <p><i>Provenance du budget</i></p> <p>Budget MRC – PDZA, Fonds de développement des territoires</p> <p>CMM (entente sectorielle) MAPAQ (programmes – politique bioalimentaire), MTO (plan de développement de l'industrie touristique 2012 – 2020 (volets de l'agrotourisme et du tourisme gourmand), MESI</p> </td> </tr> </table>		<p><i>Impact financier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Étape 1 : oui (coût du mandat) • Étape 2 : oui (accompagnement personnalisé d'entreprise ou financement d'un projet particulier) 	<p><i>Provenance du budget</i></p> <p>Budget MRC – PDZA, Fonds de développement des territoires</p> <p>CMM (entente sectorielle) MAPAQ (programmes – politique bioalimentaire), MTO (plan de développement de l'industrie touristique 2012 – 2020 (volets de l'agrotourisme et du tourisme gourmand), MESI</p>
<p><i>Impact financier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Étape 1 : oui (coût du mandat) • Étape 2 : oui (accompagnement personnalisé d'entreprise ou financement d'un projet particulier) 	<p><i>Provenance du budget</i></p> <p>Budget MRC – PDZA, Fonds de développement des territoires</p> <p>CMM (entente sectorielle) MAPAQ (programmes – politique bioalimentaire), MTO (plan de développement de l'industrie touristique 2012 – 2020 (volets de l'agrotourisme et du tourisme gourmand), MESI</p>		
<p>Livrables</p> <p>A. Rapport de mandat</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • nb de mandats réalisés • nb d'entreprises rencontrées, engagées dans un processus d'accompagnement, ayant bénéficiées de formation, etc. 		





Action no 5

Immédiate

<p>Objectif : Favoriser le déploiement de pratiques agricoles innovantes et agroefficientes chez les producteurs agricoles de la MRC de L'Assomption</p>	<p>Orientations 2, 3 et 4</p>								
<p>Action : Mettre en place différents mécanismes de transfert technologique et de connaissances permettant aux producteurs agricoles de la MRC de L'Assomption et de l'ensemble de la région de Lanaudière d'être formés et informés concernant des pratiques, techniques et outils de productions agricoles innovants et agro-efficents.</p>									
<p>Étapes de réalisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un outil de diffusion de travaux de recherche incluant principalement ceux de CIEL mais aussi d'autres centres de recherche. 2. Mettre en valeur les produits, intrants et les innovations développées à l'intérieur du pôle CIEBIO. 3. Développer des partenariats d'expérimentation entre les producteurs agricoles et le CIEL. 									
<p>Porteur du dossier - CIENOV (CIEBIO), CIEL</p> <p>Partenaires</p> <table border="0"> <tr> <td>- MRC</td> <td>- Producteurs agricoles</td> <td>- MAPAQ</td> </tr> <tr> <td>- UPA</td> <td>- MESI</td> <td>-</td> </tr> </table>		- MRC	- Producteurs agricoles	- MAPAQ	- UPA	- MESI	-		
- MRC	- Producteurs agricoles	- MAPAQ							
- UPA	- MESI	-							
<p>Échéancier</p> <p><i>Étapes</i></p> <p><i>Livrables</i></p> <p>A</p>									
<p>Budget (impact budgétaire et sources de financement)</p> <table border="0"> <tr> <td><i>Impact financier</i></td> <td><i>Provenance du budget</i></td> </tr> <tr> <td>• Étape 1 : oui</td> <td>CIENOV (CIEBIO), CIEL</td> </tr> <tr> <td>• Étape 2 : non</td> <td>s. o.</td> </tr> <tr> <td>• Étape 3 : oui</td> <td>MAPAQ</td> </tr> </table>		<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>	• Étape 1 : oui	CIENOV (CIEBIO), CIEL	• Étape 2 : non	s. o.	• Étape 3 : oui	MAPAQ
<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>								
• Étape 1 : oui	CIENOV (CIEBIO), CIEL								
• Étape 2 : non	s. o.								
• Étape 3 : oui	MAPAQ								
<p>Livrables</p> <p>A. Plateforme de diffusion</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • nb d'activités réalisées • nb de visites ou d'utilisateurs de la plateforme • nb de personnes touchées • nb de partenariats développés 								





Action no 6

Prospective

Objectif : Sensibiliser les jeunes à l'agriculture	Orientation 1								
Action : Élaborer un programme de sensibilisation pour le milieu scolaire.									
Étapes de réalisation : <ol style="list-style-type: none"> Mise en place d'un comité <i>Adhoc</i> responsable de la réalisation de l'action. Sonder l'intérêt de la Commission scolaire des affluents. Mettre en commun les outils et les initiatives existants (ex. caravane du lait ou des poules, trousse (la terre dans votre assiette)). Adapter ou élaborer une trousse académique. Identifier des producteurs agricoles intéressés à la mise en œuvre de la trousse (création d'une banque de producteurs). Réaliser un projet pilote. 									
Porteur du dossier <ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage Partenaires <ul style="list-style-type: none"> MRC Municipalités CSA UPA Autres organismes œuvrant dans ce domaine (tablee des chefs, croquarium, cinq épices) 									
Échéancier <p><i>Étapes</i></p> <p><i>Livrables</i></p>									
Budget (impact budgétaire et sources de financement) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><i>Impact financier</i></td> <td style="width: 50%;"><i>Provenance du budget</i></td> </tr> <tr> <td>• Étapes 1 et 2 : non</td> <td>s. o.</td> </tr> <tr> <td>• Étape 3 – 4 : oui (mandat)</td> <td>Budget MRC - PDZA</td> </tr> <tr> <td>• Étapes 5 et 6 : oui (matériel éducatif)</td> <td>Budget MRC – PDZA, UPA, MAPAQ, MEES</td> </tr> </table>		<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>	• Étapes 1 et 2 : non	s. o.	• Étape 3 – 4 : oui (mandat)	Budget MRC - PDZA	• Étapes 5 et 6 : oui (matériel éducatif)	Budget MRC – PDZA, UPA, MAPAQ, MEES
<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>								
• Étapes 1 et 2 : non	s. o.								
• Étape 3 – 4 : oui (mandat)	Budget MRC - PDZA								
• Étapes 5 et 6 : oui (matériel éducatif)	Budget MRC – PDZA, UPA, MAPAQ, MEES								
Livrables <ul style="list-style-type: none"> A. Trousse pédagogique B. Bilan du projet pilote 	Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> nb d'élèves rencontrés nb d'agriculteurs recrutés ou approchés 								





Action no 7

Prospective

<p>Objectif : Favoriser le développement de l'agroforesterie sur le territoire de la MRC de L'Assomption.</p>	<p>Orientations 3 et 7</p>								
<p>Action : Évaluer le potentiel pour la réalisation de projets en agroforesterie sur le territoire de la MRC de L'Assomption</p>									
<p>Étapes de réalisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser les initiatives en agroforesterie (haie agroforestière, système agroforestier intraparcellaire et système sylvopastoral) sur le territoire. 2. Évaluer l'intérêt et les besoins des producteurs agricoles ainsi que le potentiel pour la réalisation de projets en agroforesterie. 3. Recenser les programmes et les ressources existantes à ce sujet. 4. Réaliser un projet pilote. 									
<p>Porteur du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> - MRC <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRAAQ - MFFP - UPA - CMM - MDDELCC - Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux (APCFNL) - ARMVFPL - MAPAQ - Cultur'Innov - MAMOT 									
<p>Échéancier</p> <p><i>Étapes</i></p> <p><i>Livrables</i></p> <p>2018 2019 2020 2021 2022 2023</p> <p>A B-C D</p>									
<p>Budget (impact budgétaire et sources de financement)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Impact financier</i></th> <th><i>Provenance du budget</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>• Étapes 1 et 2 : oui (mandat et sondage)</td> <td>Budget MRC-PDZA, MAPAQ (programmes politique bioalimentaire), entente sectorielle CMM – MAPAQ</td> </tr> <tr> <td>• Étape 3 : non</td> <td>s. o.</td> </tr> <tr> <td>• Étape 4 : oui (projet)</td> <td>Budget MRC-PDZA, MAPAQ (programmes politique bioalimentaire), entente sectorielle CMM – MAPAQ</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>	• Étapes 1 et 2 : oui (mandat et sondage)	Budget MRC-PDZA, MAPAQ (programmes politique bioalimentaire), entente sectorielle CMM – MAPAQ	• Étape 3 : non	s. o.	• Étape 4 : oui (projet)	Budget MRC-PDZA, MAPAQ (programmes politique bioalimentaire), entente sectorielle CMM – MAPAQ
<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>								
• Étapes 1 et 2 : oui (mandat et sondage)	Budget MRC-PDZA, MAPAQ (programmes politique bioalimentaire), entente sectorielle CMM – MAPAQ								
• Étape 3 : non	s. o.								
• Étape 4 : oui (projet)	Budget MRC-PDZA, MAPAQ (programmes politique bioalimentaire), entente sectorielle CMM – MAPAQ								
<p>Livrables</p> <ol style="list-style-type: none"> A. Rapport recensant les initiatives locales B. Sondage sur l'intérêt des producteurs agricoles C. Évaluation des potentiels D. Bilan du projet pilote 	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • nb de livrables déposés • Mesure des systèmes agroforestiers (Km linéaire, superficie, etc.) 								



Action no 8

Suivi

<p>Objectif :</p> <p>Faciliter les demandes d'intervention dans les cours d'eau et gérer les interventions dans les cours d'eau à l'échelle du bassin versant</p>	<p>Orientations 2 et 7</p>
<p>Action :</p> <p>Effectuer une veille de la mise en œuvre de la Stratégie de gestion durable des cours d'eau de la MRC ainsi que des recommandations de la Table de concertation 2016-2017.</p>	
<p>Étapes de réalisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consolider le rôle et la composition du comité cours d'eau de la MRC afin qu'il soit responsable de la mise en œuvre de la Stratégie de gestion durable des cours d'eau. 2. Arrimer les travaux du comité de suivi PDZA et ceux du comité cours d'eau de la MRC. 	
<p>Porteur du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> - MRC (comité cours d'eau) et comité de suivi PDZA <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CARA - Comité cours d'eau de la MRC - MDDELCC - MAPAQ - UPA 	
<p>Échéancier</p> <p><i>Étapes</i></p> <p style="text-align: center;">En continue</p> <p><i>Livrables</i></p> <p style="text-align: center;">A A A A A A A A</p>	
<p>Budget (impact budgétaire et sources de financement)</p> <p><i>Impact financier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Étapes 1 et 2 : non <p><i>Provenance du budget</i></p> <p>s. o.</p>	
<p>Livrables</p> <p>A. Procès-verbal du comité de suivi PDZA</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • nb de rencontres dont l'action a fait l'objet d'un suivi





Action no 9

Suivi

<p>Objectif :</p> <p>Dans la mesure du possible, s'assurer que les préoccupations agricoles soient prises en compte dans les exercices de planification de la MRC</p>	<p>Orientations 2 et 7</p>				
<p>Action :</p> <p>Mandater, sur une base régulière, le comité consultatif agricole de la MRC pour tout exercice de planification ayant un intérêt pour la zone et les activités agricoles.</p>					
<p>Étapes de réalisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consolider le rôle du CCA à cet effet et déterminer les éléments à l'étude (SADR, plan régional de gestion des milieux humides et hydriques, Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES), etc.). 2. Diffuser les recommandations du CCA lors des travaux du comité de suivi PDZA. 					
<p>Porteur du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> - MRC et CCA <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - UPA - Comité de suivi du PDZA 					
<p>Échéancier</p> <p><i>Étapes</i></p> <p style="text-align: center;">En continue</p> <p style="text-align: center;">2018 2019 2020 2021 2022</p> <p><i>Livrables</i></p> <p style="text-align: center;">A</p>					
<p>Budget (impact budgétaire et sources de financement)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"><i>Impact financier</i></td> <td style="width: 50%; border: none;"><i>Provenance du budget</i></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"> <ul style="list-style-type: none"> • Étapes 1 et 2 : non </td> <td style="border: none;"> <p style="text-align: center;">s. o.</p> </td> </tr> </table>		<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Étapes 1 et 2 : non 	<p style="text-align: center;">s. o.</p>
<i>Impact financier</i>	<i>Provenance du budget</i>				
<ul style="list-style-type: none"> • Étapes 1 et 2 : non 	<p style="text-align: center;">s. o.</p>				
<p>Livrables</p> <p>A. Recommandations du CCA via les procès-verbaux de ce comité</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • nb de recommandations émises par le CCA et entérinées par le Conseil de la MRC 				

